

Correspondances

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **32 (1903)**

Heft 4

PDF erstellt am: **16.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

tisme. — Dr Henry Labonne. Comment on se défend des maladies nerveuses. — Dr Henry Labonne. Comment on défend sa bouche. — Dr Henry Labonne. Comment on se défend de l'influenza. — Dr Henry Labonne. Comment on se défend contre les maladies du cœur. — Aug. Eloire, méd.-vét. Comment on défend sa basse-cour. — Alb. Larbalétrier. Comment on défend son rucher. — Dr P. Dheur. Comment on se défend contre la migraine. — Dr P. Dheur. Comment on se défend contre l'insomnie. — Dr Henry Labonne. Comment on se défend contre les maladies du sang. — Paul D'Eujoy. Comment on défend ses droits à la chasse, 2^{me} vol. — Dr Henry Labonne. Comment on se défend des maladies du rein. — Dr P. Dheur. Comment on se défend contre la constipation. — Dr Henry Labonne. Comment on défend ses cheveux. — Dr Henry Labonne. Comment on se défend contre les maladies du foie. — Marcel Baudouin et A. Rodiet. Comment on défend la vie humaine contre les taumatismes. — Dr Henri Meudel. Comment on défend ses oreilles.

CORRESPONDANCES

Conférence régionale d'Estavannens, du 19 novembre 1902

Voici Estavannens avec ses maisons bizarrement étagées sur les derniers gradins de la dent du Bourgoz. La maison d'école s'y distingue par sa trop grande modestie et si ce n'était son minuscule clocheton et l'invariable écriteau : Ecole primaire, on ne devinerait point que c'est là la Sorbonne qui préside au développement intellectuel de la localité.

C'est neuf heures ; les maîtres de la Haute-Gruyère assistent à une séance du cours de perfectionnement. M. l'Inspecteur les encourage par sa présence.

Au début d'une nouvelle période scolaire, on est heureux de se rencontrer pour puiser de nouvelles et saines directions afin d'imprimer à ce cours son véritable caractère.

Deux heures s'écoulent, rapides ; nous voyons successivement se dérouler devant nos yeux une photographie animée du programme scolaire afférent à ce cours.

La leçon terminée, M. l'Inspecteur donne aux élèves quelques sages conseils : « Montrez, leur dit-il, beaucoup de bonne volonté et de désir de vous instruire ; profitez de vos moments de loisir pour lire et vous verrez alors le cours de perfectionnement atteindre son but. »

Le timbre doux et mélancolique de la voix présidentielle attire notre attention sur les leçons qui vont passer au creuset de la critique, laquelle promet d'être vive, pétillante et sérieuse à en juger à l'éclat des lorgnons de M. le Président.

A la suite d'une question incidente, le mode de fourniture du matériel scolaire ouvre les feux de la discussion. A entendre les plaintes des maîtres, l'administrateur actuel se montre observateur trop rigide du règlement. Il serait pourtant à désirer qu'il usât de la même serviabilité que M. Collaud qui fournissait le matériel scolaire à l'entière satisfaction de tous et n'enfourchait point un Pégase rétif et grincheux pour une commande de matériel lui parvenant entre les trois époques fixées.

Une leçon d'histoire fournit à M. l'Inspecteur l'occasion de nous orienter dans l'enseignement des branches civiques conformément au programme fédéral. Le cours de perfectionnement doit être une répétition en vue de la préparation aux examens de recrues. Ce programme exige d'être revu chaque année. L'enseignement de la géographie et de l'histoire sera autant que possible simultané.

La lecture aura toujours en vue l'acquisition de connaissances nouvelles et c'est le manuel d'agriculture dit de Pérolles qui sera remis aux élèves. Nous devons exiger que les jeunes gens préparent leurs lectures; le règlement nous arme suffisamment contre les élèves qui se montreraient récalcitrants.

L'enseignement du calcul revêtira un caractère essentiellement professionnel. En conséquence, le choix des problèmes doit converger vers ce but et être un peu dicté par le caractère professionnel de la localité. N'oublions pas que l'intuition joue un grand rôle dans cet enseignement : la géométrie en particulier demande un enseignement intuitif. Exigeons toujours le pourquoi des opérations. Ne perdons jamais de vue que la base de la division des fractions ordinaires repose sur les mêmes principes que la division des fractions décimales : le diviseur doit être rendu entier.

M. le Président est heureux de clore cette laborieuse séance qui nous remplit tous d'un nouveau courage.

La séance s'agrémenta ensuite d'un banquet auquel chacun fait le plus grand honneur. M. l'Inspecteur nous renouvelle ses bons et paternels encouragements et conseils; en lui serrant la main, nous nous souhaitons un prochain revoir dans l'antique cité de Gruérius.

Le Secrétaire de la Conférence.

Conférence régionale à Autigny, le 9 décembre 1902

Nous devons affronter un vent glacé, accompagné de pluie pour nous rendre à Autigny, lieu fixé pour notre conférence régionale. Mais qu'importe le temps! N'allons-nous pas aujourd'hui puiser du savoir-faire auprès de l'un de nos collègues les plus méritants, et prendre connaissance des directions que nous fournira notre dévoué Inspecteur?

Avant de suivre M. l'Instituteur dans la marche de ses leçons, parlons brièvement de la salle d'école. Comme tout y est rangé! Combien la petite installation électrique frappe nos regards, sans oublier la carte nouvelle de la Suisse qui se présente bien entre celle de l'Europe et celle de la Palestine.

Voici les leçons qui figurent à l'ordre du jour de la séance :

COURS SUPÉRIEUR. — *Calcul écrit.* — C'est la recherche du tant pour cent qui fait l'objet de cette leçon. Des problèmes sont donnés au tableau noir et résolus par le maître et les élèves. La marche est clairement déduite des exemples; puis, les élèves exécutent leur travail écrit sans rencontrer de cas au-dessus de leur portée.

COURS MOYEN. — *Dictée.* — Sous l'habile direction de M. W., les difficultés renfermées dans la fin du chapitre « Utilité des Oiseaux » sont vite aplanies par la généralité des élèves. Aussi la dictée, conduite avec entrain, a fourni d'excellents résultats.

COURS INFÉRIEUR. — *Correction de composition.* — Cette correction s'est faite au tableau noir. Chaque phrase était lue et plusieurs reproduites « au tableau noir », puis corrigées par les élèves sous la direction du maître.

COURS MOYEN. — *Leçon de calcul.* — Celle-ci a commencé par une récapitulation des mesures de longueur. Elle s'est terminée par des exercices de multiplication que M. W. a indiqués à la table noire. Ici encore, les travaux des élèves ont été réjouissants.

Une leçon de lecture, d'orthographe et de rédaction est ensuite donnée aux recrutables. Les élèves du cours supérieur simulaient la section supérieure du cours de perfectionnement, et ceux du cours moyen étaient censés représenter la section inférieure. *Soins à donner au bétail*, tel a été le canevas de la composition, tirée de la lecture faite au cours supérieur. Une lettre, imitée du Guide aux recrues, a occupé les élèves du cours moyen.

Dessin. — Cette leçon de M. L. à Corserey occupe les deux cours supérieurs. Le sujet était : « Le marteau. » Une petite leçon de choses a précédé le travail. Comme l'heure était avancée, le maître n'a pu assez insister sur les rapports de longueur et d'épaisseur. Cependant beaucoup d'élèves ont fait un assez joli dessin du motif tracé au tableau noir, d'après la méthode Schläpffer.

Afin d'abrèger notre compte rendu, nous faisons abstraction de la critique qui a suivi ces différentes leçons.

Pour terminer, disons cependant que la réception de notre collègue M. W. a été pleine de gentillesse et de cordialité.

Mais, hélas ! déjà la nuit ! Vite, rentrons, en emportant de cette séance pédagogique un instructif et joyeux souvenir.

Corserey, 17 décembre 1902.

LAMBERT, secrétaire.

—*—

Chronique scolaire

Autriche. — Le Conseil scolaire de la Basse-Autriche a interdit aux instituteurs de retenir des élèves en classe sans le consentement de leurs parents, et, s'ils sont retenus, ils ne doivent pas être occupés à des travaux qui fatiguent l'esprit. Cette mesure est très recommandable au double point de vue de la pédagogie et de l'hygiène.

Angleterre. — Une institutrice, directrice d'un Comité allemand à Londres, met en garde les institutrices qui viennent dans cette ville sans place assurée. Elles ont très peu de chances de réussir et s'exposent à toutes sortes de déboires. On ne peut les secourir et on leur conseille, pour trouver des places, de s'adresser aux agences instituées pour la protection de la jeune fille.

Allemagne. — Pour protéger la moralité des enfants, l'administration de la ville de Mayence a pris un arrêté de police interdisant aux élèves n'ayant pas encore atteint leur 14^e année, de parcourir la ville de 8 h. du soir à 8. du matin. Ce règlement vise surtout les vendeurs de lait, de journaux, de fleurs, d'articles de confiserie, ainsi que les leveurs de quilles et ceux qui sont occupés dans les établissements publics. On a pris des mesures restrictives concernant l'emploi des enfants